

MODIFICATION N°1 DU PLUi-HD
 APPROBATION

5.3

PLAN DE ZONAGE COMMUNAL
TALANT
PIÈCE MODIFIÉE

vu pour être annexé à la délibération du Conseil métropolitain
 en date du 24 mars 2022

PREFECTURE DE LA REGION
 BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
 PREFECTURE DE LA COTE-D'OR
 Dijon le : 31 MARS 2022

Le Président,
 Pour le Président, le 1^{er} vice-Président,
 Pierre PRIBETICH



P. Pribetich



- ZONES**
- U
 - AU
 - A
 - Ap, Apv
 - N
 - Np, Npe, Npj
 - Nc
- Cheminements à conserver, à créer
 - - - Marges de recul
 - - - Marges de recul liées aux voies ferrées
 - - - Marges de recul liées aux cours d'eau
 [] Sites de projet habitat
 [] Sites de projet économiques et métropolitains
 [] Emplacements réservés
- PATRIMOINE D'INTERÊT LOCAL**
- [] Edifices métropolitains remarquables
 - [] Éléments et édifices remarquables
- Ensembles urbains :
- [] Ensembles métropolitains
 - [] Ensembles communaux
- PAYSAGE ET NATURE**
- [] Espace d'Intérêt Paysager et Ecologique (EIPE)
 - [] Espaces Boisés Classés (EBC)
 - [] Terrains cultivés en zone urbaine
 - Continuité de nature à préserver
 - Continuité de nature à créer
 - Arbres isolés
 - [] Plans d'eau
 - [] Cours d'eau

